

Comment faire simplement la déclaration douanière de mes envois hors Union européenne et en outre-mer ?

Pour se mettre en conformité avec la réglementation en matière douanière, La Poste met en place la déclaration douanière électronique.

Pour tout envoi de marchandise

- hors Union européenne et vers les départements d'outre-mer,
- par courrier ou par Colissimo.

En l'absence de cette déclaration électronique, vos marchandises seront refusées à destination.

Les informations à saisir sont identiques à celles demandées sur le formulaire papier.

Ce dépliant vous présente les différentes possibilités pour effectuer par vous-même la démarche sous forme électronique.

Comment gérer les envois dans les points de contact de La Poste ?



J'ai un téléphone mobile

- Depuis mon téléphone mobile, je me rends sur laposte.fr/declaration-douaniere pour réaliser la saisie de mes informations douanières.



- Le bureau de poste, les Points de Service La Poste Agence Communale et La Poste Relais, m'aident à finaliser mon achat d'affranchissement ainsi que l'impression de mes étiquettes.



Mon bureau de poste dispose d'un automate

- J'ai la possibilité d'y saisir mes informations douanières, tout en réalisant mes achats d'affranchissement.

Depuis chez moi, pour gagner du temps

1.



Je saisis les informations de mon envoi sur laposte.fr

Je me rends sur laposte.fr, rubrique "**Envoyer un colissimo ou un courrier**", puis je suis les étapes.

2.



J'imprime une déclaration douanière

- à mon domicile (modalités expliquées sur laposte.fr),
 - en bureau de poste sur un automate : onglet "**autre service**" puis "**éditer une étiquette web ou retour**",
 - en bureau de poste, dans les Points de Service La Poste Agence Communale et La Poste Relais, à partir de début 2021.
- Je signe ma déclaration douanière avant de l'apposer sur mon envoi.

3.



Je dépose mon envoi

Une fois affranchi et après avoir apposé l'étiquette de déclaration douanière sur mon envoi, je le dépose :

- en bureau de poste, dans les Points de Service La Poste Agence Communale et La Poste Relais,
- en boîte aux lettres de rue pour les marchandises envoyées par courrier de moins de 3 cm d'épaisseur.

Quelles informations dois-je fournir ?

● Je suis un particulier

- Coordonnées de l'expéditeur et du destinataire
- Nature et description de l'objet
- Poids de l'objet
- Valeur de l'objet
- Facture pro-format

Dans tous les cas, je veille à envoyer une marchandise autorisée dans le pays de destination et à respecter la réglementation sur les marchandises dangereuses.

● Je suis un professionnel ou un particulier qui fait un envoi commercial dans le cadre d'une vente de produit entre particuliers.

- Coordonnées de l'expéditeur et du destinataire
- Nature et description de l'objet
- Poids de l'objet, valeur de l'objet
- Numéro tarifaire du SH*
- Facture commerciale

* SH : Système Harmonisé international de désignation des marchandises, peut être consulté sur : www.douane.gouv.fr